

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-790638

✓ 70057

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11691

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Khalifi Mohamed Hass

Date de naissance :

29/04/82

Adresse :

Appt. 115, Rés Jardi Dabhi 1, Gg, entrée

12 ouafa

Tél. : 0661198396

Total des frais engagés : 3900,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Docteur BERRADI Salma
Spécialiste en Maladies et Chirurgie des Yeux
1r. Berradi, 2ème étage, App. N° 1
Bouskoura Centre, Tel. : 05 22 59 05 26

Nom et prénom du malade :

El KHALIFI NOHATI ANAS

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

EL KHALIFI NOHATI ANAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Correction optique

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Caen

Le : 27/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Hass

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des
Actes

Natures des Actes

Nombre et Coefficient

Montant détaillé des Honoraires

Cachet et signature du Médecin
attestant le Paiement des Actes

www.electro-Selma

DIRECTEUR BEE RADA Salma
Spécialiste en Médecine et Chirurgie des Yeux
Dr. H. Herradi, 2^e étage, App. N° 1
Bouskoura Centre - Tel : 05 22 59 05 26

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

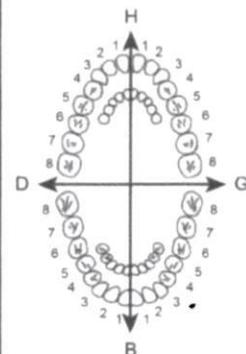
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LIBERTÉ 104, Rue Anatole Bhira Jdid - Casablanca	12/6/23					3900,00

VOLET ADHERENT

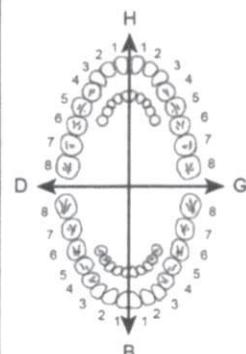
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAILX

MONTANTS DES SINIS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Salma BERRADA

Spécialiste en Maladies et Chirurgie des Yeux

- Chirurgie de la cataracte
- Chirurgie du glaucome
- Chirurgie réfractive
- Chirurgie des voies lacrymales
- Contactologie
- Traitement par laser
- Angiographie rétinienne



INPE : 091171223

الدكتورة سلمى برادة
إختصاصية في طب و جراحة العيون



- جراحة الجلاة
- جراحة المياه الزرقاء
- جراحة تصحيح البصر بالليزر
- جراحة مسالك الدموع
- العدسات اللاصقة
- العلاج بالليزر
- تصوير الشبكية

Bouskoura le, **10/06/2023**
Spécialiste en Maladies et Chirurgie des Yeux
Immeuble Herradi, 2^{ème} étage, Appt. N° 1
Bouskoura Centre - Tél : 05 22 59 05 26

Mr. KHALFI Mohamed Anas

Monture + verres correcteurs
organiques anti-UV Antireflets, Amincis

OD = - 3.50 (- 1.50 à 100°)

OG = - 4.50 (- 0.25 à 50°)

LUTECIA
184, Rue Anglais
Bhira Jdid - Casablanca

Dr. Salma BERRADA
Spécialiste en Maladies et Chirurgie des Yeux
Immeuble Herradi, 2^{ème} étage, Appt. N° 1
Bouskoura Centre - Tél : 05 22 59 05 26
E-mail : drberradasalma@gmail.com

Immeuble Herradi, 2^{ème} Etage, Appt N° 1 - Bouskoura Centre (au dessus de la Pharmacie Maria)
Tél : 05 22 59 05 26 - E.mail : drberradasalma@gmail.com



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture C002517

M

KHALFI

Casablanca, le

12/16/23.

MOHAMMED ANAS

Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
CRUD AL 167	OD OG	OD OG	OD OG	OD OG
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD	(100 - 1.6) 3.60 .			1200,-
- OG	(50 - 0.26) 4.60 .			1200,-
V.P. : - OD				
- OG				
ADD./				
TOTAL				3900,-

Arrêtée la présente facture à la somme de